

être révisés, sinon ceux de toutes les provinces, au moins de quelques-unes. Dans un pays nouveau comme le Canada où la population se déplace fréquemment, allant d'une ville à l'autre et souvent changeant de province, il est presque impossible de connaître exactement les fluctuations de la population, plus spécialement lorsque huit ou neuf ans se sont écoulés depuis le dernier recensement.

Deuxièmement, malgré les grandes améliorations récemment effectuées, les déclarations d'état civil, particulièrement celles des naissances, sont incomplètes dans la plupart des provinces. L'immensité du pays et l'isolation de nombre de ses habitants sont la cause de ce regrettable état de choses.

Finalement, l'extrême diversité de la composition de la population des différentes provinces, par rapport au sexe et à l'âge, rend toute comparaison entre les provinces (celle du taux de la natalité, par exemple) inéquitable et décevante. Ainsi, en 1911, on ne comptait en Colombie Britannique que 428 femmes ou filles de 15 à 49 ans pour 1,000 hommes ou garçons des mêmes âges, tandis qu'il y en avait 972 dans la province de Québec et 1,027 dans l'Île du Prince-Edouard. (Voir tableau 9, page 106). Assurément, l'énorme disproportion entre les sexes que l'on constate en Colombie Britannique s'oppose à tout parallèle entre le taux brut de sa natalité et celui de Québec ou de l'Île du Prince-Edouard. D'autre part, l'inégalité d'âge de la population habitant les diverses régions du pays a pour conséquence une très grande différence des taux de mortalité. Par exemple, les provinces des prairies sont surtout peuplées d'immigrants jeunes et robustes; dans ces trois provinces réunies, on ne trouvait en 1911 que 126 personnes sur 1,000 et en 1916 que 137 personnes sur 1,000 ayant dépassé l'âge de 45 ans, tandis que ce pourcentage était en 1911 de 176 dans Québec, de 218 dans Ontario et de 249 dans l'Île du Prince-Edouard. Ces dernières provinces comptant un nombre sensiblement plus élevé d'habitants d'un âge avancé doivent avoir nécessairement une plus grande proportion de décès, sans qu'on en puisse conclure que le climat du nord-ouest soit plus sain et sans que les compagnies d'assurance sur la vie puissent y trouver motif à une surélévation du taux de leurs primes.

Les informations sûres que procurera le recensement de 1921 sur la répartition de la population, par sexe et par âge et, d'autre part, le perfectionnement des méthodes de recueil et de compilation des statistiques vitales, fruit d'une collaboration plus étroite maintenant assurée entre les autorités fédérales et provinciales, permettront bientôt de déterminer exactement des coefficients de natalité et de mortalité, strictement comparables entre les provinces canadiennes.

Mouvement de la population, par provinces.—Le tableau 15 indique, par provinces (le Nouveau-Brunswick excepté) le nombre des naissances, des mariages et des décès pour chacune des huit années 1911 à 1919, d'après les derniers rapports des préposés provinciaux à l'état civil. En se servant des chiffres du recensement de la population de 1911 et des évaluations du Bureau Fédéral de la Statistique de 1912 à 1919 (les chiffres du recensement de 1916 pour les trois provinces des prairies) on a pu calculer pour chacune de ces années les taux approximatifs des naissances, des mariages et des décès par 1,000 individus, de même que l'excédent des naissances